



EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

Les objectifs de la formation

- Etre capable de donner l'alerte rapidement, d'utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un feu.

Le programme

→ *Partie théorique :*

→ Les causes et effets de l'incendie

- Mission de l'Equipier de Première Intervention,
- La réglementation,
- Conséquences et causes d'un incendie dans l'entreprise,
- Le triangle de feu,
- Les classes de feu,
- Les modes de propagation d'un incendie,
- Les agents extincteurs et les différents procédés d'extinction.

Partie pratique :

- Exercices sur feux réels avec extincteurs

Informations pratiques

Pour Qui ? Membre CHSCT
Personnel désigné par le responsable d'établissement conformément au code du travail

Pré-requis : Aucun

Durée : 04 heures

Nombre de participants : 3 à 10 stagiaires

Méthode pédagogique : Théorique : exposé, question / réponses
Pratique : démonstration et exercices d'apprentissage

Équipe de Formation : Formateur incendie

Réglementation

Art. R.231-3-1 Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et approuvée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.

Art. R232-12-20 Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local et ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action.

En période d'activité, 10 % de l'effectif par secteur de façon à pouvoir réunir 2 E.P.I. en moins d'une minute dans le secteur.

FORMATION

Secourisme Objectif

11 Lot Dionysos
Bld des Moulins
83460 Les Arcs sur Argens

Tél. : 04 94 73 28 53
Mob.: 06 50 67 41 47
Fax : 04 94 73 28 53

www.secourisme-objectif.fr
contact@secourisme-objectif.fr

SIRET : 49086978100040
Code NAF : 4774Z

Enregistrée au contrôle de la
formation professionnelle
sous le numéro 93 83 04054 83